

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 07 AVRIL 2021 - 19H00

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, FALKENAU Carole, JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BOSQUET Laurence, BUFFARD Frédéric, EL MANDILI Amel, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : MM. ANTUNES Fernand (procuration à Mme GARRACHON), MEUNIER Thierry (procuration à M. LAMYRAND), BRUNET David (procuration à Mme MEGE)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Délégations données au Maire
- Point crise sanitaire
- Affaires financières : * Comptes administratifs et comptes de gestion 2020
* Budget 2021
- Travaux
- Affaires foncières
- Affaires scolaires
- Assainissement
- Associations
- Communauté de communes CSM
- Questions diverses

Les comptes-rendus des Conseils municipaux des 09 février et 23 février 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Madame Isabelle Mège est désignée secrétaire de séance.

Le Maire demande au Conseil municipal de se réunir à huis clos en raison du couvre-feu.

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

- KGMAT Collectivités : Bancs - 1239,72 €
- YANNICK MAY : Changement robinet école + chasse logement Comps - 571,44 €
- JCV : Réparation Kangoo - 720,42 €
- INOVA-TERRE Distribution : fournitures fresque école maternelle - 583,75 €
- FLO ELEC : Remise aux normes alarme école primaire - 1528,80 €
- FLO ELEC : Remplacement blocs secours école primaire - 2310 €
- FLO ELEC : Remise en état arrêts d'urgence école primaire - 579,60 €
- FLO ELEC : Remplacement éclairage sécurité Foyer Rural - 1233,30 €
- COMBRAILLES POIDS LOURDS : Réparation tracto - tracteur + Land Rover - 1063,69 €
- JLM Déco : Fournitures pour fresque maternelle et voirie - 724,63 €
- GAZ TECHNIQUE : Réparation extracteur appartement école - 189,24 €

POINT CRISE SANITAIRE :

Vaccination : Commune et Communauté CSM.

Le Maire revient sur les journées de vaccination qui se sont déroulées sur la commune le jeudi 01 et vendredi 02 avril 2021. Cette opération a permis de vacciner plus de 330 personnes de plus de 70 ans et des personnes avec des fragilités résidant sur la commune ou sur les communes de la Communauté de Communes. Cette opération a permis aussi de recenser les personnes de plus de 70 ans sur la commune qui avaient un rendez-vous auprès des centres de vaccination, à d'autres de profiter des deux journées aux Ancizes et

enfin de connaître ceux déjà vaccinés. On peut constater que les personnes volontaires de plus de 70 ans sont en grand nombre vaccinées sur la commune.

La candidature et l'inscription précoce de notre commune en janvier auprès de l'ARS et du SMADC a permis de se positionner pour la mise en place de ces journées ponctuelles.

Le Maire remercie les élus municipaux et les agents de la mairie pour leur implication. Il remercie également la Communauté de Communes CSM retenue comme centre ponctuel pour les Ancizes et Combronde, le SMADC, l'ARS, le personnel intercommunal pour cette action de solidarité en faveur des populations du territoire.

AFFAIRES FINANCIERES :

Résultats de clôture :

Mme Isabelle MEGE détaille les résultats des comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par M. Didier MANUBY, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote et présente les résultats de clôture.

BUDGET COMMUNAL				
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX CUMULES	1 156 837.71 €	1 565 071.09 €	570 738.49 €	266 831.93 €
RESULTATS DEFINITIFS		408 233.38 €	- 303 906.56 €	

L'excédent de fonctionnement du budget communal sera repris sur le budget primitif 2021 :

- 258 233.38 € en fonctionnement
- 150 000 € en investissement

LOTISSEMENT				
Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX	65 179.68 €	64 490.36 €	51 092.03 €	/
RESULTATS DEFINITIFS	- 689.32 €		- 51 092.03 €	

ASSAINISSEMENT				
Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX	38 414.78 €	45 078.19 €	1 389 949.73 €	1 232 924.32 €
RESULTATS DEFINITIFS		6 663.41 €	- 157 025.41 €	

L'excédent de fonctionnement du budget assainissement sera repris sur le budget primitif 2021 :

- 6 663.41 € en investissement

Le Conseil Municipal a voté avec 17 voix pour et 1 contre (M. Jacques MOREAUX) pour les comptes administratifs.

Monsieur Moreaux fait part à l'assemblée de son désaccord de réhabiliter un bâtiment pour une éventuelle future mairie. Son souhait serait de privilégier le côté santé et de favoriser une installation pour les professionnels de santé.

Monsieur le Maire explique que le bâtiment à réhabiliter doit être mis aux normes d'accessibilité. Il explique également que le bâtiment actuel de par sa vétusté, ses surfaces exigües, son fonctionnement, compliquent les conditions de travail pour le personnel administratif et les élus.

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il est très attaché à la santé de nos habitants, qu'il est en contact avec les professionnels de santé de la commune, sur leur activité santé, sur les possibilités à étudier pour l'avenir et sur le projet de création d'un bâtiment de santé en collaboration avec ceux-ci.

Affectation des résultats de l'exercice 2020 :

Le Maire présente l'affectation des résultats du budget communal et du budget assainissement.

Comptes de gestion 2020 : Approbation des comptes de gestion 2020.

Vote des taux des taxes 2021 :

Compte-tenu de la réforme fiscale appliquée en 2021, il est nécessaire de voter le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal 2020 de la commune de 5.83 % et du taux départemental 2020 de 20.48 %, soit un taux de référence de 26.31 %.

Le Conseil municipal ne souhaite pas accentuer la pression fiscale. Il décide à l'unanimité de maintenir et de fixer les taux pour 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,31 % (composé d'un taux de 5,83% pour la commune inchangée par rapport à 2020 et un taux de 20,48% pour le Département)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,94 % (taux inchangé par rapport à 2020)

Budget communal 2021 :

Le Maire présente le projet de budget pour 2021 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- section fonctionnement dépenses/recettes : 1 576 089 €
- section investissement dépenses/recettes : 1 620 507 €

Il rappelle les projets d'investissement : rénovation de l'école maternelle (2^{ème} tranche), mise en accessibilité du camping et de l'église de Comps, la réhabilitation d'un bâtiment en nouvelle mairie, réfection du toit de la sacristie de l'église des Ancizes, pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des services techniques et de l'école, divers travaux de voirie et d'éclairage public, divers matériel...

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021.

Budget Assainissement 2021 :

Le Maire présente le projet de budget Assainissement pour 2021 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- section exploitation : 154 800 €
- section investissement : 1 675 452 €

Les travaux de la nouvelle station d'épuration de Tournobert sont en cours d'achèvement et la réfection de réseaux dans les quartiers Croix-Mallet, Le Boucheix, La Brousse sont inscrits pour cette année et conditionnés à l'obtention des subventions.

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2021 avec 18 voix pour et :

- pour la partie Section exploitation : 1 abstention de M. Jacques Moreaux
- pour la partie Section investissement : 1 voix contre de M. Jacques Moreaux.

TRAVAUX :

- Mairie :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec le cabinet d'architecte pour la remise d'une esquisse du bâtiment pour la future mairie.

Des propositions intéressantes ont été faites par le cabinet. L'ouverture souhaitée de l'entrée du bâtiment sur la Place du Marché peut se réaliser. Des zones ont été identifiées pour l'accueil, la future agence postale, les différents bureaux, la salle du Conseil, etc... Maintenant, il s'agit de voir la fonctionnalité des bureaux intérieurs et des besoins en places et espaces. Une nouvelle réunion sera programmée pour avancer sur le projet afin de pouvoir disposer d'un Avant-Projet Définitif (APD) pour l'obtention des subventions.

A ce titre, ce futur projet ne pourra démarrer que sous réserve d'obtention des subventions.

- Aribus :

Suite à la validation et le financement par la Région AURA de 6 aribus pour la commune, ceux-ci seront installés mi-avril. Les agents techniques ont réalisé les dalles en béton au cours du mois de mars afin d'installer les 6 aribus sur l'Avenue du Plan d'eau.

- AD'AP : camping et église de Comps :

Le Maire et l'Adjoint en charge ont organisé une réunion avec le cabinet d'architectes JP.Cristina pour les aménagements et l'accès des Personnes à Mobilité Réduites PMR 2021.

Trois secteurs sont identifiés au camping :

- L'accès aux sanitaires du haut, avec si possible WC et douche plus place PMR,
- Pour un chalet, rampe d'accès et aménagement intérieur,
- Pour le bâtiment d'accueil, accès personnes et place PMR,

Deux secteurs sur église de Comps :

- Place de stationnement PMR,
- Accès église avec plan incliné amovible.

Le cabinet va produire un plan des différentes zones à intervenir et le Conseil se prononcera sur les travaux à engager pour cette année.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA :

La Commune n'exerce pas son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- AP 500 au prix de 37 910 € (à l'unanimité)
- AL 165 avec habitation au prix de 100 000 € (à l'unanimité)
- AT 808-809-811 au prix de 25 000 € (unanimité moins 1 abstention M. Manuby en raison de son lien de parenté avec les vendeurs).

Tarif de location du studio de Comps :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22 septembre 2015 fixant le loyer du studio situé au 1^{er} étage de l'ancienne école de Comps à 250 € par mois charges comprises. Ce studio est entièrement équipé au confort actuel : il a été meublé et dispose d'une cuisine aménagée. Il demande au Conseil Municipal d'augmenter le loyer de 250 € à 300 € charges comprises. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Vente des biens de section de Tournobert :

Le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations des 27 novembre 2018 et 17 décembre 2019 concernant le transfert des biens de la section de Tournobert. La Commune a reçu les biens de la section par transfert et déclare les céder aux futurs acquéreurs afin de continuer la procédure engagée depuis 2013. Madame la Notaire a informé la Commune que plusieurs acquéreurs souhaitent se désister dont M. MOREAUX Jacques et M. DIOGON Nicolas. De ce fait, la Commune souhaite réactualiser le tableau des biens de section. Les candidats acquéreurs devront se manifester auprès de la Mairie. M. MOREAUX Jacques ne participe pas au vote en raison de son implication dans ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 1 abstention (M. MOREAUX Jacques), décide de modifier le tableau des ventes des biens de section de Tournobert.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Crédits scolaires année 2021/2022 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir pour l'année scolaire 2021 / 2022 les crédits destinés à l'acquisition de livres scolaires, de fournitures pour les élèves et de fournitures administratives pour les directions, soit :

- Ecole maternelle : 55.00 € par élève
- Ecole élémentaire : 65.00 € par élève

ASSAINISSEMENT :

Délégation de service public assainissement : Avenant n° 4 Semerap :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a confié à la SEMERAP l'exploitation de son service d'assainissement dans le cadre d'un traité d'affermage à compter du 09 juillet 2013 pour une durée de 8 ans, complété par 3 avenants. La Semerap propose l'avenant n° 4 qui concerne : la création d'un poste de relèvement au lieudit « Le Chauffier » qui remplace la station du Chauffier abandonnée, la création d'une nouvelle station d'épuration au lieudit « Tournobert » en lieu et place de la lagune qui sera abandonnée. De plus, il était prévu le curage de la lagune de Croix-Mallet. Ce curage

n'étant pas nécessaire au regard du volume de boue qu'elle contient, il a été décidé que la provision pour le curage de cette lagune serait restituée à la collectivité. Enfin, les provisions de renouvellement prévues dans le cadre du renouvellement des équipements électromécaniques de la station du Chauffier et de la lagune de Tournobert n'étant plus d'actualité depuis l'abandon de ces ouvrages, ces provisions seront également restituées à la collectivité. Le montant total des provisions devant être reversé à la Commune est de 51 850.22 € HT. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 4 à intervenir avec la Semerap.

Station d'épuration de Tournobert : Essais de garantie :

Le Maire évoque les travaux de la nouvelle station d'épuration de Tournobert. Dans le cadre de la réception des travaux portant sur la nouvelle unité de dépollution, il est nécessaire de réaliser une étude pour les contrôles de garanties de l'ouvrage. Suite à l'appel à candidatures réalisé le 10 novembre 2020, un seul cabinet a fait une proposition : le cabinet SOCOTEC au prix total de 8 610 € HT. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de SOCOTEC.

Travaux assainissement de la Station d'Epuration de Tournobert : Acte de sous-traitance.

Suite aux travaux de mise aux normes de la Station d'Epuration de Tournobert, il est nécessaire pour le cabinet BP2E de faire sous-traiter des prestations à sa charge à la Société de Travaux pour l'Environnement (STE) et à la société AEROGOMMAGE Chaudronnerie Inox. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les sous-traitants.

ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Prévention Routière	170.00 €
- Prix de la Résistance	100.00 €
- Subvention Coopérative de l'école maternelle pour l'acquisition d'une enceinte blue-tooth	139.99 €
TOTAL	409.99 €

SYNDICATS :

SICTOM :

Une réunion du SICTOM s'est tenue vendredi 02 avril aux Ancizes en présence du Président et des communes voisines adhérentes. Le but de la réunion était d'informer les communes sur les nouveaux modes de fonctionnement et des collectes des ordures ménagères.

Deux objectifs ont été proposés : La simplification du geste de tri et le schéma territorial de gestion des déchets organiques STGDO.

Le premier est une simplification de tri dans les bacs jaunes à partir du mois de mai.

Le second est une réduction des déchets dans les bacs gris afin de réduire le volume par habitant et de recycler, composter certains déchets.

SIRB :

Le Maire et la Conseillère déléguée au tourisme ont assisté à une réunion proposée par le Syndicat du SIRB et les Maires des communes adhérentes. Il a été évoqué les difficultés financières et l'avenir du SIRB. Un échange s'est instauré sur les finances et les actions qui avaient été proposées par le bureau pour une aide à hauteur de 200 000 € répartie sur les 11 collectivités. Il ressort de cette réunion une volonté de préserver le SIRB, d'attirer de nouveaux touristes. Mais certaines petites communes ne souhaitent pas verser ce montant. Suite à l'engagement pris par le Conseil municipal, une enveloppe de 18 000 € a été provisionnée au budget, plus 2 000 € que le SIRB a voté lors de la dernière réunion de bureau.

Une nouvelle réunion aura lieu courant mai en présence de la Députée, du Sous-Préfet et des Maires afin de faire avancer ce dossier financièrement compliqué.

COMMUNAUTE DE COMMUNES COMBRILLES Sioule et MORGE :

Mise à disposition par la communauté de communes d'un éducateur sportif :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du service « Jeunesse / Restauration collective » au profit de la commune dans le cadre de la mission d'éducateur sportif intervenant à l'école maternelle et élémentaire.

Transfert de la compétence PLUi à l'EPCI :

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 24 novembre 2020 par laquelle la commune s'opposait au transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge. Initialement, les communes pouvaient s'opposer à ce transfert entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020. Puis l'article 7 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, a reporté au 1^{er} juillet 2021 la date limite du transfert automatique de la compétence, et les communes devaient délibérer entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021 pour manifester leur opposition éventuelle à ce transfert. La loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 a modifié le délai, qui est dorénavant du 1^{er} octobre 2020 au 30 juin 2021. En conséquence, les délibérations prises entre le 1^{er} octobre 2020 et le 14 novembre 2020 sont prises en compte. La délibération de la Commune datant du 24 novembre 2020, il est donc nécessaire pour la Commune des Ancizes-Comps de délibérer à nouveau. Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme son opposition au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de de communes Combrailles Sioule et Morge.

QUESTIONS DIVERSES :

- Réunion avec OPHIS le mardi 13 avril 2021 à 10h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.